

28

## La suppression totale des consignations en matière de crimes et délits contre les personnes lors de la constitution de partie civile devant le doyen des Juges d'instruction

### ÉTAT

### DES LIEUX

Des victimes renoncent à leur droit de se constituer partie civile devant le doyen des juges d'instruction faute de moyens financiers pour payer la consignation demandée en échange. Les ressources ne peuvent pas être une condition pour exercer un droit.

### REVENDEICATION DU CFCV

Nous demandons la suppression totale des consignations en matière de crimes et délits contre les personnes lors de la constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction.